

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

54^{EME} REUNION

2 JUIN 2006

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm(LIV)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE DE LA 54^{EME} REUNION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 54^{ème} réunion, tenue le 2 juin 2006, a adopté la décision qui suit sur la situation en République démocratique du Congo (RDC) :

Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport du Président de la Commission sur la situation en République démocratique du Congo (RDC) [PSC/PR/2(LIV)];
2. **Souligne** l'importance que l'UA attache au bon déroulement des élections présidentielles et législatives du 30 juillet 2006, qui doivent couronner la transition en cours, en vue de la consolidation de la paix et de la réconciliation en RDC. A cet égard, le Conseil **se félicite** des progrès réalisés dans la préparation des élections, ainsi que de la participation élevée des populations congolaises aux opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs débutées le 20 juin 2005 et au référendum constitutionnel des 18 et 19 décembre 2005. Le Conseil **encourage** les Congolais à participer massivement aux scrutins du 30 juillet 2006, pour marquer, encore une fois, leur engagement pour la paix et la réconciliation nationale ;
3. **Exprime** son soutien aux Institutions de la transition, en particulier à la Commission électorale indépendante (CEI) et à la Haute Autorité des Médias (HAM), ainsi qu'à la Cour Suprême, pour leurs efforts visant à créer les conditions nécessaires au bon déroulement du processus électoral et à la conclusion de la période de transition ;
4. **Invite** les acteurs politiques congolais à soutenir le processus électoral et à ne rien faire qui puisse perturber le bon déroulement des élections. Le Conseil **en appelle** aux candidats aux deux scrutins du 30 juillet 2006 à mener une campagne électorale responsable à respecter les institutions existantes et à se conformer scrupuleusement aux règles en vigueur. Le Conseil **exhorte** les parties en présence à recourir aux organes et procédures prévus à cet effet pour faire examiner tout recours qu'ils introduiraient au lendemain des élections;
5. **Exhorte** les médias à soutenir le processus en cours dans le pays et à s'abstenir de toutes actions susceptibles d'exacerber la tension avant, pendant et après les élections ;
6. **Demande** à la Commission d'examiner les voies et moyens d'apporter un soutien technique, administratif et financier aux institutions impliquées dans le processus électoral, en étroite coordination avec les Etats membres. Le Conseil **demande en outre** à la Commission d'accélérer les préparatifs en cours en vue du déploiement à temps d'une importante mission civile d'observation électorale de l'Union africaine;

7. **Autorise** le déploiement, si besoin est, d'une mission d'observateurs militaires sous l'autorité de l'Union africaine et en coordination avec la Commission, en vue de contribuer à la création d'un environnement favorable au déroulement des élections. Un tel déploiement serait conduit en étroite consultation avec le Gouvernement de la RDC et toutes les autres parties prenantes ;
8. **Prend note** avec satisfaction de la disponibilité de la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC) et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) à appuyer le processus électoral, ainsi que des efforts déployés par certains Etats membres en vue d'aider à mener à son terme le processus de paix et de réconciliation en RDC, y compris les élections prévues le 30 juillet 2006. Le Conseil **encourage** les Etats membres qui sont en mesure de le faire à continuer à appuyer le processus de paix en RDC, notamment en dépêchant des observateurs aux élections du 30 juillet 2006, en coordination avec la Commission ;
9. **Encourage** le Président de la Commission à nommer un Envoyé spécial de haut niveau pour diriger les efforts de l'UA dans le cadre du suivi du déroulement du processus électoral et aider à la solution de toute difficulté qui pourrait surgir au cours du processus ;
10. **Souligne** l'importance que revêt la coordination entre les différents acteurs internationaux impliqués dans le processus électoral, pour le bon déroulement des élections et la conclusion réussie de la période de transition ;
11. **Se réjouit** de la restauration progressive de la confiance entre les pays de la région et de son impact positif sur les processus de paix et de réconciliation en RDC ;
12. **Rend hommage** aux Nations unies pour l'appui apporté au processus de paix et au processus électoral en RDC, notamment à travers la MONUC. Le Conseil **exhorte** la communauté internationale, y compris l'Union européenne et les partenaires de l'UA dans le processus de paix en RDC, à continuer à appuyer le processus de paix en RDC et à apporter les ressources nécessaires pour aider à la consolidation des institutions qui seront issues des élections ainsi qu'à la reconstruction de la RDC ;
13. **Décide** de rester saisi de la question.